

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
20/02/2013

Dossier complet le
20/02/2013

N° d'enregistrement
F09113P0079

1. Intitulé du projet

Construction d'une Halle d'Exposition au Sud de l'A750 sur la commune de Gignac (34)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d)	Création/réaménagement de routes d'accès : - environ 614,3m du rond point de la RD32 jusqu'aux parkings de la Halle - environ 371 m de voiries pour rétablir la desserte des riverains
38°	Création d'un équipement pouvant accueillir jusqu'à 2400 personnes en configuration concert)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'une Halle multi-fonctionnelle et modulable ayant pour vocation d'accueillir des manifestations commerciales (foires, salons...) et des spectacles. Le bâtiment est composé d'une halle d'exposition, de locaux administratifs et techniques et d'un restaurant.

Construction d'aires d'exposition extérieures et d'un terrain de jeu de balle au tambourin.

Aménagement d'aires de stationnement associées pour les visiteurs (parking paysager) et les exposants.

Aménagement des voiries d'accès depuis le giratoire de la RD32.

Ce projet s'inscrira dans un secteur agricole.

4.2 Objectifs du projet

La construction de cette Halle d'exposition répond à une demande d'équipements économiques et culturels au niveau de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

La Halle sera modulable afin d'accueillir différents événements : foires, conférences, spectacles, concerts, événements d'entreprises...

L'emplacement de cette Halle intercommunale a été choisi notamment en raison de son accès direct à l'autoroute A750 qui garantira une bonne accessibilité de l'équipement depuis l'ensemble des communes alentour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chantier est prévu pour une durée de 18 mois, sans phasage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'équipement aura une capacité d'environ 200 stands (expositions), 1000 à 2400 personnes (concerts) et 600 couverts (banquets).

La fréquence d'utilisation sera d'environ 6 concerts par an, 1 événement de grande ampleur par mois, et plusieurs manifestations d'importance mineure par mois.

Le terrain de jeu de balle au tambourin sera accessible plus régulièrement (entraînements, loisirs, matchs...).

Les voies d'accès seront ouverte au public en permanence afin d'assurer la desserte des riverains et des équipements existants (Station d'épuration, Service des ordures ménagères).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau
- Éventuelle Dérogation au titre des espèces protégées
- Modification ou mise en compatibilité du PLU

- Déclaration d'utilité publique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire / Déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise du projet	56 560 m ² (sans compter les voies d'accès)
Emprise des voies d'accès et voies de desserte riverains	6 200 m ²
Nombre de places de parking visiteurs	583 places dont 14 PMR
Nombre de places de parking exposants	203 places VL et 5 places PL
Dimensions de la Halle	72m X 72m X 12 m de haut
Dimensions du terrain de jeu de balle au tambourin	80m X 20m
Surface de plancher du projet	Environ 5000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

34150 GIGNAC

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 32 ' 26.5 " E Lat. 43 ° 38 ' 59.9 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Friches agricoles
- Vignes
- Oliviers
- Jardins potagers, dont des jardins partagés
- 1 hangar agricole
- 1 maret
- des routes et chemins de desserte locale
- des canaux d'irrigation à ciel ouvert ou enterrés que le syndicat d'irrigation prévoit d'enterrer complètement

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local de l'Urbanisme de Gignac, approuvé le 25/09/2012.
Règlement applicable à la zone du projet : zone A (Agricole) devant être adapté pour être compatible avec le projet. Le projet est inclus dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) de l'Ecoparc.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gignac est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Hérault-Haute Vallée Sud, approuvé par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2007. Le site du projet est situé en dehors du lit majeur de l'Hérault et du Rieu Tord. Il est classé en zone blanche de "précaution", qui nécessite de compenser toute nouvelle imperméabilisation à raison de 100 L de rétention par m ² imperméabilisé, ce qui est prévu dans le projet.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	?
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à 500m du SIC des Gorges de l'Hérault.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté en limite du périmètre de protection du Pont de Gignac, classé Monument Historique.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau de distribution d'eau potable de Gignac et ne devrait pas engendrer d'importants prélèvements d'eau. En effet, l'eau sera uniquement utilisée pour le nettoyage, et alimenter les sanitaires et la cuisine de la Halle, qui ne seront à priori pas utilisés tous les jours. Compte tenu de la proximité des canaux d'irrigation quelques prélèvements pourront être envisagés en accord avec le gestionnaire pour l'arrosage et l'entretien des espaces extérieurs.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux de déblai nécessaires à la construction du bâtiment et des plateformes de parking seront réutilisés sur les aménagements paysagers du site (merlons...). Cependant, un apport extérieur pour la couche de forme sera nécessaire. L'étude de sol complémentaire permettra de déterminer l'épaisseur de cette couche de forme et si les matériaux du site sont réutilisables.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est majoritairement occupé par des friches peu intéressantes (selon le diagnostic réalisé en 2010), des vignes, et des jardins potagers. L'intérêt du site de projet est négligeable au regard de la ripisylve du Rieu Tord et de certaines friches mûres qui rassemblent les principales sensibilités. Le site ne présente ainsi pas de sensibilité écologique particulière. Seules quelques haies monospécifiques présentes en bordure de routes pourraient potentiellement présenter un intérêt pour la faune sauvage (refuge pour les reptiles et les amphibiens, site de reproduction pour l'avifaune). Ces haies seront conservées autant que possible dans le cadre du projet et largement compensées par des plantations sur les espaces extérieurs.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé en dehors des espaces préservés (Natura 2000, ZNIEFF). Les espèces protégées ou déterminantes pour la définition de ces espaces n'ont pas été retrouvées sur le site du projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne 5/6 ha de terres agricoles peu qualitatives (principalement des friches ; quelques vignes mais qui ne sont pas classées en AOC ;des parcelles en cours de cabanisation).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par des risques naturels : il est situé en dehors de la zone inondable, sur des terrains ne présentant pas de risques de mouvement de terrain particulier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les manifestations en elles même (concerts, événements divers d'une part, et l'affluence automobile sur les parkings d'autre part, peuvent être sources de bruit. Une attention particulière sera portée à la limitation des nuisances en direction de l'habitation situé en limite Ouest du projet. Le traitement acoustique de la salle et l'isolation sonore du bâtiment conforme à la réglementation, devrait fortement limiter les nuisances émanant de la Halle. Pour ce qui est de la circulation automobile, il est à noter que les accès aux parkings se feront du côté de l'autoroute A750,qui est déjà elle même génératrice de nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités prenant place dans une Halle d'exposition ne sont pas de nature à engendrer des vibrations importantes.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les espaces extérieurs (parvis, terrain de jeu de balle au tambourin) disposeront d'un éclairage.</p> <p>L'ensemble des dispositifs sera conforme à ce qui est couramment mis en place en termes d'éclairage public urbain. Une modularité de l'éclairage est envisagée. Ainsi, hors événement, certaines zones seront maintenues dans l'obscurité avec quelques points d'éclairage et des balisages ponctuels.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est susceptible de générer de nouveaux flux de circulation automobile. Cependant, au vue de l'affluence attendue et de la fréquence d'utilisation de la Halle d'exposition, les rejets polluants dans l'air induits par la circulation ne devraient pas être significatifs.</p> <p>Quelques rejets éventuels pourraient exister selon le mode de chauffage (non déterminé à ce jour).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet induit une artificialisation et une imperméabilisation de certains secteurs, ce qui accentuera le ruissellement.</p> <p>Afin de respecter le règlement de la zone blanche du PPRI, le projet prévoit la création de 100L de rétention par m² imperméabilisé.</p> <p>Le projet prévoit également la gestion des eaux pluviales au droit du site, avec la création d'un parking paysager, très végétalisé et bordé de noues, ainsi qu'un bassin de rétention avant rejet dans l'ancienne lagune (point de rejet de l'actuelle station d'épuration).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La Halle engendrera des rejets d'eaux usées (sanitaires, cuisine...).</p> <p>Le projet prévoit de créer les réseaux nécessaires pour raccorder la Halle d'exposition à la station d'épuration de Gignac, située au Nord-Ouest du projet. La station d'épuration est de type Boue activée et est suffisamment dimensionnée pour accepter entre 2900 et 3700 Equivalents Habitants d'effluents supplémentaires.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'implantera dans une plaine agricole ouverte qui dispose de vues dégagées sur Gignac et les reliefs alentours.</p> <p>La Halle s'inscrira comme un nouvel élément entre l'autoroute, la ripisylve et l'Ecosite (station d'épuration, service OM).</p> <p>Le projet se situe en dehors des périmètres de protection des Monuments Historiques les plus proches et aucun site archéologique n'a été recensé dans le secteur.</p> <p>Il s'intègre dans un plan paysage des deux berges approuvé en 2007.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet induit la mise en impasse du Chemin du Moulin de Carabottes qui permet de desservir une habitation à l'Ouest.</p> <p>L'accès sera rétabli par la création de nouvelles voies.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous demandons à être dispensés d'étude d'impact car il nous semble que les impacts du projet de la Halle d'exposition portent essentiellement sur la consommation de foncier, qui est une problématique traitée à l'échelle du PLU.
Les terrains mobilisés par ce projet sont des terrains agricoles exploités.
Les ripisylves de l'Hérault ou du Rieutord ne sont pas impactées par le projet.
D'autre part, les incidences liées à la fréquentation de la Halle (jusqu'à 2400 personnes) restent ponctuelles et limitées dans la mesure où le site est desservi par l'autoroute.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Gignac

le,

11 février 2013

Signature

Le Président
Louis Villaret